



Aides financières

Les aides financières sont versées de façon ponctuelle et après examen individuel de chaque situation par le Conseil de la CPAM ou par votre mutuelle.

Elles ont pour objectif de compenser les dépenses liées à la maladie, la maternité, l'invalidité ou à un accident de travail. Elles concernent :

- ▶ Les aides financières individuelles : complémentaire santé, frais d'optique, perte de salaire, produits non remboursables (semelles orthopédiques, prothèses mammaires,...), prothèses auditives, soins dentaires)
- ▶ Les dispositifs d'aide à la personne : La maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (accueil de jour temporaire) ; le Datac (dispositif d'aide à domicile pour les personnes suivant un traitement de chimiothérapie et/ou de radiothérapie); le maintien à domicile (garde-malades à domicile de jour ou de nuit et médicaments non remboursables, nutriments, protections); le Dispositif d'aide à domicile après une hospitalisation.
- ▶ Pour plus d'info, veuillez suivre le lien http://ameli.fr/assures/votre-caisse-maine-et-loire/nos-services/les-aides-financieres-individuelles_maine-et-loire.php

ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET

- ▶ Site de l'assurance maladie



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43